

Intervention hors tension sur comptage de puissance souscrite $\leq 36\text{kVA}$ -Y02-

9 jours

continu, alternance

Sur devis

[Linky](#)

Pour qui ?

- Formation niveau électrique « Basique »
- ou CAP/BEP/Bac Pro en électricité
- ou Posséder les connaissances élémentaires en électrotechnique
- ou Réussir le questionnaire d'évaluation

prérequis :

- Avoir 18 ans
- Aptitude médicale
- EPI Obligatoire

Objectif :

- Identifier l'ensemble des risques encourus et notamment les risques électriques, choisir les moyens de s'en prémunir en intégrant l'environnement du chantier
- Appliquer les règles de l'UTE C 18-510-1 et consignes de sécurité en vigueur
- Décrire les différents appareils constituant un panneau de comptage d'une puissance souscrite $\leq 36\text{ kVA}$ (en habitation individuelle ou collective)
- Différencier les rôles des appareils constituant un panneau de comptage d'une puissance souscrite $\leq 36\text{ kVA}$ (en habitation individuelle ou collective)
- Interpréter les schémas de câblage des comptages électromécaniques d'une puissance souscrite $\leq 36\text{ kVA}$ (en habitation individuelle ou collective)
- Réaliser la consignation d'un panneau de comptage d'une puissance souscrite $\leq 36\text{ kVA}$ (en habitation individuelle ou collective) UTE C 18-510-1 chapitre 7
- Câbler un compteur électromécanique monophasé ou triphasé double tarif
- Câbler un compteur électronique monophasé ou triphasé double tarif
- Remplacer hors tension un compteur électromécanique simple tarif et double tarif par un

compteur bleu électronique, avec reprise de l'installation asservissement chauffe eau (en habitation individuelle ou collective)

Lieu de la formation :

Mallemort (13)

Programme de la formation

- La réglementation et la norme UTE C 18-510,
- Le risque électrique en BTA, électrisation et court-circuit UTE C 18-510,
- La technologie des comptages pour des puissances souscrites ≤ 36 kVA,
- La technologie des branchements individuels et collectifs NFC 14-100,
- La limite physique des branchements électriques entre la NFC 14-100 et 15-100 en habitation individuelle ou collective,
- Les schémas et les câblages de tous types de comptages de puissance souscrite ≤ 36 kVA individuels et collectifs, ainsi que les circuits puissance et asservissement clientèle,
- La consignation d'un panneau de comptage de puissance souscrite ≤ 36 kVA en habitation individuelle UTE C 18-510,
- La consignation d'un panneau de comptage de puissance souscrite ≤ 36 kVA en habitation collective (type immeuble) UTE C 18-510,
- Le remplacement d'un compteur électromécanique monophasé et triphasé par un compteur bleu électronique pour des puissances souscrites ≤ 36 kVA en habitation individuelle,
- Le remplacement d'un compteur électromécanique monophasé et triphasé par un compteur bleu électronique pour des puissances souscrites ≤ 36 kVA en habitation collective,
- La reprise du circuit d'asservissement du chauffe-eau en habitation individuelle et collective (schéma et câblage),
- L'importance du conducteur de neutre dans une installation triphasée,
- La pose et la programmation d'un compteur bleu électronique,
- Le principe de la télécommande 175 Hz,
- La lecture de la programmation du Compteur Bleu Électronique (CBE),
- La prise en main et l'utilisation du Détecteur De Tension (DDT).

Conditions tarifaires :

Adaptées au nombre de stagiaires



Ecole de la Construction et des Infrastructures et Réseaux

CFTP Emile PICO – Pont Royal – 13370 MALLEMORT - Tél. : 04 90 59 42 05 / Fax : 04 90 59 15 81

cftp.tp-paca.fr / info@poleformation-tp.fr

N° d'existence 93 13 000 38 13 – Siret : 782 738 306 00011 – Code APE : 8559A – N° TVA

Intracommunautaire : FR 33 782 738 306